



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

RÈGLEMENT NUMÉRO 22-833

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE RÉNUMÉRATION ADDITIONNELLE POUR CERTAINS POSTES PARTICULIERS

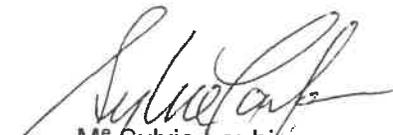
AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 22-833 relatif au traitement des élus-es municipaux et autorisant le versement d'une rémunération additionnelle pour certains postes particuliers.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 16 mai 2022 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 16ème jour de mai 2022.



M^e Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Me Sylvie Loubier, greffière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 mai 2022.



M^e Sylvie Loubier
Greffière